

P R E A V I S M U N I C I P A L

54/2005

MODERATION DE TRAFIC - ROUTE DE CHIBLINS DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

La Municipalité de Chésereux a entrepris au début de l'année 2001 l'étude de réaménagement de l'espace public du village, afin de solutionner les multiples problèmes qui nuisent à la qualité de vie des habitants. L'étude s'est achevée en été 2002 par des avant-projets qui proposent pour tout le réseau (les axes cantonaux en traversée du village et les routes communales) des mesures de réaménagement.

Menée par le bureau Urbaplan à Lausanne, elle a été suivie par la Municipalité de Chésereux et les résultats, à savoir les avant-projets à l'échelle 1:500, ont été avalisés par cette dernière. A plusieurs reprises, des consultations ont eu lieu entre la commune, le bureau mandaté, le voyer de l'Etat et le Service des Routes. Le 29 mai 2001, l'étude a été présentée à la SCEP (Sous-Commission Espaces Publics) du DINF, qui en a approuvé la démarche, les principes émis, ainsi que la perspective de leur mise en oeuvre. Depuis lors ce document sert de schéma directeur pour l'établissement des projets ponctuels.

Projet de Modération sur la Route de Chiblins (RC17d)

Jusqu'à ce jour, plusieurs aménagements ponctuels ont été mis en place et d'autres sont en cours. Ainsi, l'objet du présent préavis concerne la modération de la vitesse sur la route de Chiblins, associée au réaménagement du débouché du chemin des Uttins.

Les mesures de vitesse enregistrées tant en entrée qu'en sortie de village présentaient des valeurs largement supérieures aux limites tolérées. D'autre part, l'augmentation du nombre d'habitations, occasionnant une hausse du trafic de desserte, justifie pleinement à présent un nouvel aménagement.

L'étude générale de mise en oeuvre présente des premières mesures de ralentissement de la vitesse sur trois routes en entrée de village (rte de Crassier, rte de Grens et rte de Chiblins), accompagnées de mesures plus sévères à l'intérieur de la localité. Ces portes d'entrées ont pour objectif de marquer clairement l'arrivée dans le village et d'occasionner un premier ralentissement de la vitesse. Il présente également l'avantage d'empêcher les dépassements avant la sortie de la localité.

Aménagement

Porte d'entrée

En raison de la configuration favorable sur la rte de Chiblins, la porte d'entrée projetée se situe de part et d'autre du chemin des Uttins, afin d'associer la mesure de ralentissement à une sécurisation du carrefour.

La création de deux îlots d'environ 2 mètres de large permet de créer un déplacement de la chaussée d'entrée de village assez conséquent (pratiquement une largeur de chaussée).

La largeur de circulation de chaque voie sera de 2 m 90, avec un espace franchissable supplémentaire pour les véhicules agricoles ou les trains routiers de 40 m environ. Le type de bordure choisi est identique à celui qui sera utilisé pour le réaménagement du carrefour au centre du village, soit des bordures en granite de 20 centimètres de large, présentant un bord vertical de 5 cm de haut, puis un pan oblique de 5 centimètres de haut sur 10 centimètres de large, et complété finalement par un plat horizontal de 10 centimètres. Deux rangées de pavés compléteront cet espace.

Les plantations prévues à l'intérieur de ces îlots seront similaires à celles placées actuellement à la chicane de la route de Crassier, présentant une hauteur maximale de 60 cm afin d'assurer une visibilité parfaite dans ce nouvel aménagement.

Le principe de priorité n'a pas été modifié.

Seuil de modération

La création d'un seuil de modération représente la seconde mesure de ralentissement ponctuelle prévue dans les plans. La distance importante entre le carrefour du centre du village et la porte d'entrée justifie pleinement sa création afin de tempérer les velléités d'accélération des conducteurs distraits ou un peu trop fougueux. Son emplacement et sa longueur ont été déterminés par l'absolue nécessité de le rendre visible dès la sortie du carrefour du centre village, ou dès le franchissement de la porte d'entrée.

Le seuil prévu aura une longueur de 70 mètres, sa configuration pour le reste étant identique à celui créé sur la route de Crassier, soit une hauteur de 10 centimètres et une rampe d'accès de 2 mètres.

Eclairage public

Comme relevé lors du dernier conseil du mois de décembre, la route de Chiblins ne bénéficie pas aujourd'hui d'éclairage public, sauf sur un tronçon restreint. Le projet prévoit donc la création d'un éclairage depuis le centre du village jusqu'à la porte d'entrée.

Les 4 lampadaires existants côté Jura seront supprimés et un nouvel éclairage, conforme aux derniers modèles utilisés, sera posé du côté du trottoir. Le dernier lampadaire éclairera la porte d'entrée elle-même, au débouché du chemin des Uttins.

Coût de la réalisation

• Aménagement porte d'entrée	Fr.	130'500.00
• Aménagement îlots	Fr.	5'500.00
• Seuil de ralentissement	Fr.	39'500.00
• Fouille pour éclairage	Fr.	23'000.00
• Luminaires et alimentation	Fr.	48'500.00
• Marquage et signalisation	Fr.	10'000.00
• Honoraires d'études et direction des travaux	Fr.	28'500.00
• Etude et coordination avec l'ingénieur	Fr.	5'500.00
• Travaux géométriques	Fr.	1'500.00
• Réserve et imprévus	Fr.	<u>15'000.00</u>
	Total HT	Fr. 307'500.00
	TVA 7,6 % (arrondi)	Fr. <u>23'500.00</u>
	Total TTC	Fr. 331'000.00
		=====

Décision :

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal de Chésereux

vu le présent préavis,
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la route de Chiblins**
- 2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 331'000.00 (trois cent trente et un mille) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire a.i.:

J. Ansermet

R. Jaquinet